



Plus value après succession

Par **cyril1775**, le **15/11/2013 à 16:40**

Bonjour, existe t'il une possibilité de contourner une plus value pour vente de terrain en indivision.
La seule solution que j'ai à ma connaissance étant de construire et d'y habiter durant environ 1 an.
Merci de bien vouloir m'énumérer les différentes solutions.

Par **moisse**, le **15/11/2013 à 17:14**

Bonjour,
Si le terrain est en indivision, il ne vous appartient pas et vous ne pourrez construire sans mutation.
Mais votre question m'intéresse car je suis exactement dans la même situation.

Par **cyril1775**, le **15/11/2013 à 19:08**

La mutation est prévue en division au nombre de successeur !